




DEUX-SEVRES

LIVRET D'ACCUEIL

- Comment contacter le DEA ?

○ Téléphone  : 05.49.24.95.95

○ Mail  : dea.ug-alpc@ugecam.assurance-maladie.fr

○ Adresse  : 22 rue du Vivier – CS 48647
79026 NIORT Cedex

- **Qu'est-ce qu'un Dispositif Emploi Accompagné (DEA) ?**

D'une manière générale, l'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de conserver un emploi rémunéré en milieu ordinaire de travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié, sans limitation de durée. Dans le cadre de l'emploi, le DEA apportera conseils et soutien à l'employeur.

Dans le cadre d'une démarche collaborative, l'emploi accompagné requiert une totale adhésion du bénéficiaire.

- **Qui peut bénéficier du DEA ?**

- Vous avez 16 ans ou plus
- vous êtes motivé(e) et souhaitez être acteur de votre projet
- Vous disposez de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (tout type de handicap).
- Vous êtes domicilié dans les Deux-Sèvres.
- Vous bénéficiez d'une notification d'orientation DEA par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- De qui est composée l'équipe du DEA ?



Florence BEAUBIAC
Référente de Parcours



Virginie HERVAUD
Référente de Parcours



Alice LETURCQ
Référente de Parcours



Thierry PACOURET
Réfèrent de Parcours



Jean-Marc PELLETIER
Réfèrent de Parcours



Sandrine TABUTEAU
Référente de Parcours



Delphine BOUTY
Directrice et Responsable du Pôle



Marion BRAUD
Psychologue



Katia BOUCHET
Secrétariat

- Comment fonctionne le DEA ?

Le dispositif vous accompagne individuellement dans la construction de votre projet socio-professionnel. Le DEA complète les services qui vous accompagnent déjà. Les rencontres se déroulent soit en individuel soit en petit groupe, en tenant compte de vos besoins.

Il s'articule autour de **4 modules** indépendants les uns des autres.

MODULE 1 : ÉVALUATION GLOBALE DE LA PERSONNE

Cette étape vous permet de vous situer face à votre projet professionnel, en évaluant vos capacités et en vous permettant de vous rendre compte de vos limites.

C'est une phase évaluative, de bilan.

MODULE 2 : DÉTERMINATION ET VALIDATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

Phase d'élaboration d'un projet socio-professionnel en tenant compte de vos centres d'intérêts (exploration de soi et de l'environnement professionnel)

Vous allez pouvoir découvrir et tester vos savoirs « être » et vos savoirs « faire » dans divers environnements professionnels

MODULE 3 : ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'EMPLOI

Cette phase vous permet d'être accompagné à la recherche d'un emploi.

MODULE 4 : ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Vous bénéficiez d'un soutien personnalisé dans la durée pour que votre inclusion professionnelle se passe au mieux. Ce module permet aussi de soutenir l'employeur et ses équipes.

- Qu'est-ce que le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), et le Projet Personnel Individualisé (PPI) ?

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ
Dispositif Emploi Accompagné

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

ENTRE :
D'une part,

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
L'établissement « Les Terrasses » groupe UGECAMALPC
22-37 rue du Vivier
CS 48647
79026 NIORT Cedex
☎ 05.49.24.11.65

Représenté par : La Directrice de l'établissement – Madame Delphine BOUTY

ET :
D'autre part

M né(e) le

Domicilié(e) :

Et le représentant légal

Il est convenu :

Article 1 : Préambule

Le dispositif d'Emploi Accompagné a pour vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap de plus de 16 ans et leurs employeurs.
Il propose un programme d'accompagnement vers l'emploi et en emploi.
Le dispositif emploi accompagné est porté collectivement par un ensemble d'établissements et services sociaux et médico-sociaux des Deux-Sèvres ; et coordonné par l'organisme « Les Terrasses ».
Le dispositif emploi accompagné est financé principalement par l'ARS, l'AGEFIPH et le FIPH-FP.

Article 2 : Objet du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)

Le présent document définit les relations entre le *dispositif emploi accompagné* et le bénéficiaire M dans le cadre de l'accompagnement proposé.
Il précise les droits et obligations de chacune des parties.

Le DIPC est un document signé qui vous engage, ainsi que le dispositif, à vous accompagner professionnellement sur une durée déterminée (renouvelable). Il précisera les droits et obligations pour vous et pour le DEA.

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

PROJET PERSONNEL INDIVIDUALISÉ (PPI)

Le Projet Personnel Individualisé (PPI) permet de co-construire votre accompagnement sur le Dispositif Emploi Accompagné (DEA), conformément à vos attentes et vos besoins d'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire.

Ce PPI est un outil de travail pour vous et vos référents de parcours. Il est construit lors d'une rencontre au début de votre accompagnement et à l'issue de la phase d'admission ; il y est inscrit vos attentes et vos objectifs personnels et les moyens qui seront à mettre en oeuvre. Le PPI sera réactualisé à votre demande en fonction de l'évolution de votre projet, en concertation avec vos référents de parcours.

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

N° de téléphone :

Notification MDHP du/...../..... au/...../.....

Date d'entrée sur le DEA/...../.....

Référents de parcours du bénéficiaire :

Page 1 sur 3

Vous construirez avec les référents de parcours votre **PPI**. Ce document précisera l'accompagnement par rapport à vos objectifs professionnels. Il sera renouvelé tous les ans ou en fonction de l'évolution de votre projet.

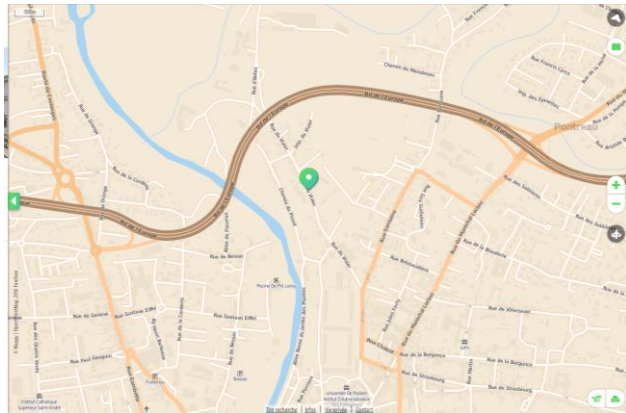
- Quels sont les rythmes d'accompagnement ?

Votre accompagnement sera défini en fonction de vos besoins en tenant compte de l'ensemble des personnes collaborant à votre projet. Il sera rythmé par des entretiens individuels, ateliers... dont l'intensité et la fréquence seront variables.

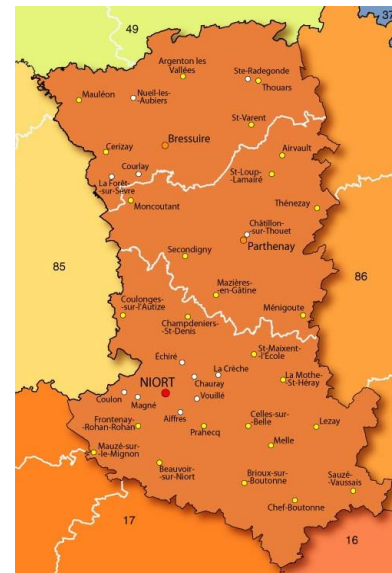
- Quels sont les lieux de rencontre ?

Les professionnels du Dispositif Emploi Accompagné peuvent vous rencontrer :

- Dans leurs bureaux, **37 rue du Vivier à NIORT**.






- A proximité de votre lieu de résidence.
- Au sein de votre environnement professionnel.



- **A qui s'adresser si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés ?**

Aux personnes qualifiées qui sont :

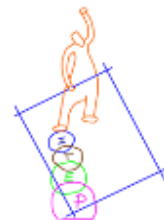
Prénom NOM	Secteur géographique 	Téléphone 	Mail 
Gilles PAILLOUX	Deux-Sèvres	06 44 17 75 24	gilles.pailloux@orange.fr
Lucette ROUX	Nord Deux-Sèvres	06 11 97 12 50	rouxlucette@sfr.fr
Matthieu VALENSI	Sud Deux-Sèvres	06 21 06 10 89	m.valensi@udaf79.asso.fr
Luc VAN GORP	Deux-Sèvres	06 08 64 98 31	lvg041@hotmail.fr

- Quelle co-construction pour le DEA ?

Plusieurs partenaires se sont mis ensemble pour créer le DEA, mutualiser leurs moyens et le faire fonctionner.



LES TERRASSES



ITEP
DE LA ROUSSILLE
NIORT



Dispositif financé par :



Direccte NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine